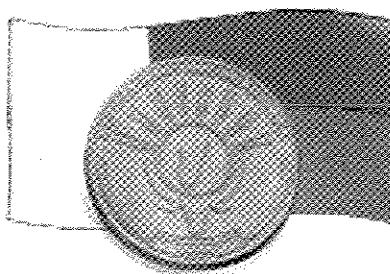


MADAGASCAR



65ème SESSION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

=====

**REUNION PLENIERE DE HAUT NIVEAU
A TITRE DE CONTRIBUTION A L'ANNEE INTERNATIONALE
DE LA BIODIVERSITE**

=====

*Intervention de
M. Solofo RAZAFITRIMO,
Secrétaire Général
du Ministère des Affaires Etrangères
de la République de Madagascar*

22 Septembre 2010

*(Vérifier au prononcé)
Mission permanente de Madagascar auprès des Nations Unies,
820 Second Avenue, Suite 800
New York, N.Y. 10017*

INTERVENTION DE MONSIEUR SOLOFO RAZAFITRIMO, SECRETAIRE GENERAL
DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DE
MADAGASCAR A LA TABLE RONDE SUR LA BIODIVERSITE

**« La voie à suivre pour atteindre les trois Objectifs de la Convention sur la diversité
biologique ainsi que les buts et objectifs convenus à l'échelon international »**

Messieurs les Co-Présidents,

La perte considérable de la diversité biologique affecte le bon fonctionnement des écosystèmes et les rend moins aptes à fournir à nous, les êtres humains, les biens et services essentiels à notre bien-être, voire même à notre survie. A Madagascar, les conséquences sont très sévères, et touchent particulièrement les populations rurales pauvres, la catégorie sociale malgache la plus nombreuse au pays. Nos femmes et nos enfants se nourrissent, se soignent, s'habillent et se logent des produits immédiats de la nature. Leurs moyens de subsistances en dépendent de manière plus directe. Les éléments naturels tels que les animaux, l'eau, les bois précieux et les plantes médicinales ont une valeur psychologique et jouent un rôle primordial dans les rites et l'identité culturelle malgache. De plus, la diversité biologique et les ressources naturelles contribuent grandement à l'économie nationale, comme l'écotourisme et l'artisanat. Ces facteurs donnent au Gouvernement malgache une idée de l'urgence de l'action.

A titre de contribution de Madagascar en cette année internationale de la biodiversité, permettez-moi de dire quelques mots sur les efforts que nous déployons. Plusieurs plans et stratégies nationales ont été élaborés dont, entre autres, la Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité, la Charte de l'environnement et le Plan national d'actions environnementales. Sur le plan juridique, Madagascar a ratifié vingt conventions et protocoles internationaux et s'est doté de code de l'environnement, de code des aires protégées et de différents dispositifs réglementaires. La déclaration de politique environnementale en janvier 2010 place l'homme au centre de nos préoccupations. L'objectif est de contribuer au développement économique et social du pays par la redistribution équitable des bénéfices générés par les ressources naturelles. Sur le terrain, nos systèmes d'aires protégées valorisent à la fois le patrimoine naturel et socioculturel.

Les résultats sont encourageants : les aires protégées couvrent actuellement 8% du territoire malgache contre 3% auparavant, le taux annuel de déforestation est passé de 0,83% à 0,55%. Nous demeurons pourtant conscients qu'il reste encore des défis à relever : la croissance démographique constitue un facteur d'aggravation sérieux, le niveau de pauvreté contraint la population à recourir aux ressources naturelles de façon abusive.

Mesdames et Messieurs,

La conservation de la biodiversité exige l'implication et la mobilisation de tous les acteurs : les Gouvernements, la Communauté internationale, le secteur privé, la société civile et les individus. Si son érosion est liée en grande partie aux activités humaines, les moyens d'y remédier se trouvent dans les comportements des sociétés, c'est-à-dire dans les systèmes de valeurs, les systèmes économiques et politiques existants, dans les options en matière de développement. En outre, la situation dans les pays en développement démontre l'importance

du transfert de technologie et de la coopération scientifique et technique : Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire.

Dans la perspective de la Conférence de Nagoya, à l'instar des pays les plus riches en biodiversité (Like Minded Megadiverse), Madagascar insiste sur la nécessité de parvenir le plus tôt possible à l'adoption d'un Protocole juridiquement contraignant relatif à l'Accès et le partage juste et équitable des avantages dérivés de l'utilisation des ressources génétiques et qui devrait inclure l'usage des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux ressources biologiques et génétiques .

Enfin, le renforcement du fonds d'affectation spécial de la Convention sur la diversité biologique s'avère indispensable.

Mesdames et messieurs,

Donnons-nous la main afin d'améliorer constamment l'efficacité des efforts de conservation, de gestion durable des écosystèmes et des coopérations techniques. La présente rencontre de haut niveau doit permettre d'avancer sur ces points.

Je vous remercie.